



Contrat de location d'un Gîte Paysan

Propriétaire affilié à l'Association Départementale « Accueil Paysan » de Seine-Maritime
Nom : Claire & Philippe VANDENBULCKE-VECTEN demeurant Hameau de Bretteville 76890 VARNEVILLE
BRETTEVILLE – Tel/Fax : 02.35.32.91.18 – Mail : fermeducolombier@yahoo.fr

Locataire

Nom & Prénom :

Adresse :

.....

Tel personnel : Tel travail : E.mail :

Descriptif : Gîte paysan, 4 étoiles, cuisine, salon, coin repas, salle de bain, wc, jardin, couchage maxi 8pers situé à Varneville-Bretteville. Distance de la ferme : 100m.

Composition de la famille : personnes dont

Adultes

enfants de moins de 3 ans

enfants de 3 à 14 ans

Animaux refusés

Durée de la location saisonnière :

Cette durée ne pouvant en aucun cas dépasser une location de plus de 90 jours consécutifs

Semaine du à 16 h au à 10 h

Week-end du à 16 h au à 10 h

Autre du à 16 h au à 10 h

Prix du séjour :€ - **Dépôt de garantie** :€

Ce prix comprend l'eau et la consommation de 8kw/h/jour d'électricité. La consommation supplémentaire d'électricité facturée en fin de séjour au prix de€ le kw/h. Le chauffage sera facturé en fin de séjour au prix de€. Taxe locale de séjour perçue pour le compte de la commune% soit€ par jour par pers.

Cette location prendra effet si je reçois à mon adresse, avant le

- **un exemplaire du présent contrat** complété, daté et signé. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée, et je disposerai du gîte à ma convenance.
- **Un acompte de**€ soit 30 % du montant de la location, à régler par chèque bancaire ou postal libellé à mon ordre.

Le solde d'un montant de€ est à verser à l'arrivée dans le gîte.

Clauses particulières :

Contrat rédigé en deux exemplaires

A..... Le
Signature du propriétaire

A.....Le.....
Signature du locataire précédée de la
Mention « lu et approuvé »

Conditions générales

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre le gîte à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée. La location conclue entre les parties du présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause sera susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Nombre de locataires : Le locataire devra respecter le nombre d'occupants admis et déclarés sur le présent contrat. Si le nombre d'occupants dépasse la capacité indiquée sur le contrat, le propriétaire dégage sa responsabilité des dégâts ou nuisances générées par cet usage abusif des lieux. Sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les occupants supplémentaires, ou de rompre le contrat, ou de recevoir une majoration déterminée par le propriétaire.

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type « villégiature » pour ces différents risques.

Dépôt de garantie – inventaire – état des lieux : un inventaire et un état des lieux seront effectués par le propriétaire ou son représentant au début et à la fin de la période de location. A l'entrée dans les lieux, il sera demandé un chèque de dépôt de garantie représentant une valeur de ½ semaine de location. Si aucun dégât n'est constaté à la fin de la location, le chèque est restitué au locataire. En cas de litige, le propriétaire rembourse ce dépôt de garantie déduction faite des frais de réparation ou de remise en état des lieux ou du matériel, incombant aux locataires. Un relevé du compteur électrique sera également fait. Au-delà de la consommation de 8kw/h/jour, un supplément sera exigé.

Paiement :

Réservation : la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte soit 30 % du montant total de la location, et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

Solde : le solde de la location sera versé à l'entrée dans les lieux.

Conditions d'annulation : toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Le présent contrat prévoit le versement préalable d'un acompte à titre de réservation. Le contrat est donc définitif : en cas d'annulation, l'acompte reste acquis au propriétaire et le locataire est donc dans l'obligation de verser l'intégralité du prix prévu, sauf si le gîte est reloué pour la même période au même prix.

Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Responsabilité :

Nous rappelons que les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Animaux :

Ils ne sont pas acceptés.